

# MÉDAILLE DE DISTINCTION POUR LA FORMATION EN GÉNIE

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET LIGNES DIRECTRICES

### OBJET

La Médaille de distinction d'Ingénieurs Canada pour la formation en génie souligne une contribution exemplaire à l'enseignement et à l'apprentissage de la profession d'ingénieur dans les universités canadiennes. La Médaille de distinction vise à promouvoir l'excellence chez une personne s'adonnant à l'enseignement du génie.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être membre à temps plein ou à temps partiel du corps professoral d'une université canadienne.
- Être titulaire de la désignation « ingénieur » (ing./P.Eng.) dans une province ou un territoire au Canada.
- Ne pas avoir déjà reçu cette médaille.
- Ne pas avoir été membre du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada ainsi qu'un ancien membre du personnel d'Ingénieurs Canada pendant au moins quatre ans avant la date de mise en candidature.

### CRITÈRES

Les critères d'attribution de cette médaille reposent en grande partie sur l'efficacité dans l'enseignement. Il s'agit de prouver que le candidat a apporté une contribution marquée au cadre d'apprentissage des étudiants en génie; qu'il a assumé un rôle de leadership pour améliorer la formation en génie en dehors de ses cours, en contribuant à l'amélioration de la pédagogie et des services aux étudiants et à ses collègues; enfin, qu'il effectue des activités de sensibilisation et de formation permanente visant à améliorer la qualité de la formation en génie.

### PROCÉDURE ET LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA MISE EN CANDIDATURE

#### Procédure

- On peut se procurer des formulaires de mises en candidature sur le site Web d'Ingénieurs Canada [www.ingenieurscanada.ca](http://www.ingenieurscanada.ca)
- Tout groupe de trois personnes ou plus (dont au moins un ingénieur et un étudiant en génie actuellement aux études) ayant une connaissance personnelle de la contribution du candidat peut mettre ce dernier en nomination. Ces personnes peuvent être : des membres ou des administrateurs d'une faculté de génie; des étudiants en génie; des anciens; des collègues, etc.
- Toutes les mises en candidature doivent être accompagnées d'une confirmation du statut de membre provenant du président de l'organisme de réglementation provincial/territorial du génie où se trouve l'université où enseigne le candidat. Chaque organisme de réglementation provincial/territorial du génie a le droit de soumettre un maximum de trois mises en candidature. Les mises en candidature doivent être rédigées en français ou en anglais, Ingénieurs Canada s'occupera d'obtenir au besoin la traduction.

- Tout formulaire de mise en candidature doit être signé par le candidat et les personnes qui mettent le candidat en nomination afin de s'assurer que toutes les parties sont au courant de la mise en candidature, que le candidat est admissible selon les critères énoncés ci-dessus et que tous les renseignements fournis sont exacts. On doit à la fois soumettre l'original du document de mise en candidature à l'organisme de réglementation provincial/territorial du génie qui procédera à son évaluation et en faire parvenir une copie directement à Ingénieurs Canada. Enfin, l'organisme de réglementation provincial/territorial du génie doit faire parvenir l'original du document de mise en candidature à Ingénieurs Canada afin que le Comité des prix puisse procéder à son évaluation.

**Lignes directrices**

Tout document de mise en candidature complet devra comprendre les éléments suivants :

1. Un formulaire de mise en candidature.
2. Un résumé d'au plus une page 8 ½ x 11 (police Arial 12 points) faisant état des compétences et de l'expérience du candidat.
3. Une preuve indépendante de la portée de l'enseignement (d'une valeur de 40 points), d'au plus quatre pages 8 ½ x 11 (police Arial 12 points).

**EXEMPLES D'EFFICACITÉ DE L'ENSEIGNEMENT (d'une valeur de 40 points)**

- bon communicateur (style particulièrement efficace, maîtrise du français ou de l'anglais, humour, etc.);
- méthodes pédagogiques novatrices, notamment capacité d'innover dans la conception et l'application en laboratoire;
- utilisation efficace des technologies d'enseignement;
- stratégie d'enseignement agréable et efficace;
- méthodes d'évaluation novatrices;
- efforts pour stimuler l'excellence auprès d'étudiants exemplaires;
- aide spéciale et encadrement des étudiants en difficulté;
- utilisation d'autres méthodes d'enseignement pour épauler les étudiants ayant une déficience physique;
- efforts particuliers pour élaborer ses cours;
- enseignement de qualité particulière en classe, en laboratoire et sur le terrain;
- étudiants maîtrisant le contenu de l'enseignement, des idées ou des processus complexes, au-delà des attentes ordinaires dans le cadre du programme;
- évaluations exceptionnelles de l'enseignement faites par les étudiants depuis plusieurs années (de préférence à l'aide de données normatives);
- témoignages d'étudiants, de collègues, et d'anciens étudiants;
- références de collègues.

Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au comité de sélection.

4. Preuve indépendante de contribution à la formation (d'une valeur de 10 points) d'au plus deux pages 8 ½ x 11 (Arial 12 points) démontrant que le candidat a joué un rôle de leadership dans l'élaboration de l'enseignement et l'apprentissage universitaire, et ce, au-delà du cadre de l'enseignement du candidat.

**EXEMPLES DE CONTRIBUTION À LA FORMATION (d'une valeur de 10 points)****Amélioration de la pédagogie**

- méthodes d'enseignement innovatrices ou nouvelles;
- adaptation et utilisation efficaces de technologies d'enseignement nouvelles ou évolutives;
- amélioration continue des techniques d'enseignement;
- contribution à la mise au point de nouvelles techniques d'évaluation et d'examen des étudiants;
- publication et communication de résultats de recherches sur les méthodes d'enseignement (on ne

*tiendra compte que des cinq dernières années);*

- *direction de colloques, d'ateliers, de conférences ou d'autres activités s'adressant à ses collègues et traitant de questions d'enseignement/d'apprentissage;*
- *travail au sein de comités ou de centres d'enseignement/d'apprentissage;*
- *recherche portant sur les problèmes d'enseignement/d'apprentissage allant au-delà de la recherche qu'on exige normalement de tout membre du corps professoral dans sa discipline d'enseignement;*
- *élaboration de programmes d'études aux niveaux de la faculté et de l'université.*

5. Preuve indépendante de son apport à la collectivité (d'une valeur de 10 points) ne dépassant pas deux pages de 8 ½ x 11 (police Arial 12 points) et démontrant que le candidat a fait preuve de leadership pour favoriser l'essor de la profession d'ingénieur et des programmes d'enseignement en génie au Canada.

**EXEMPLES D'ACTIVITÉS DE DIFFUSION DANS LA COLLECTIVITÉ (d'une valeur de 10 points)**

- *rédaction de manuels, de codes d'exercice ou de lignes directrices à l'usage des praticiens;*
- *contribution à l'élaboration ou à la prestation de programmes de formation permanente destinés aux ingénieurs en exercice;*
- *contribution à l'élaboration de programmes interdisciplinaires;*
- *aide aux associations d'ingénierie en matière de gestion ou d'évaluation d'exigences de formation permanentes;*
- *aide aux autres organismes en matière d'interprétation de questions d'ordre technique ou relatives au génie;*
- *participation aux activités de conseils de révision ou d'organismes du même genre;*
- *participation à des activités relatives à l'accréditation et aux compétences en génie.*

*Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au comité de sélection.*

6. Preuve indépendante de ses services aux étudiants (d'une valeur de 40 points), d'au plus deux pages 8 ½ x 11 (police Arial 12 points) et démontrant que le candidat a fait preuve de leadership pour favoriser l'épanouissement des étudiants de premier cycle au Canada.

**Service aux étudiants (d'une valeur de 40 points)**

- leadership et aide spéciale pour favoriser le développement personnel et les progrès scolaires des étudiants, tant en classe qu'à l'extérieur.

**EXEMPLES DE LEADERSHIP**

- créer des programmes d'encadrement et autres à l'extérieur des cours pour épauler les étudiants du premier cycle;
- participer à l'élaboration et à la prestation de programmes d'enseignement coopératif, de programmes des stage et de programmes d'encadrement professionnels à valeur ajoutée;
- faire connaître les membres constituants (OIQ, APEGBC, APENS, etc.) auprès des étudiants.

**EXEMPLES D'AIDE SPÉCIALE**

- soutenir les sections locales d'étudiants en génie (sociétés d'étudiants en génie, sections étudiantes de l'IEEE, sections étudiantes de la SCGM, les FSG, etc.);
- favoriser la participation des étudiants aux concours de design (concours d'ingénierie du Canada, SAE, véhicules électriques, etc.);
- encourager les activités étudiantes et les initiatives communautaires, notamment les camps d'été, les programmes pour les femmes en génie, le Mois nationale du génie et les activités de bienfaisance;
- favoriser la tenue de conférences et de concours pour les étudiants en génie en animant des séminaires et des ateliers ou en s'occupant du financement et de l'organisation;
- appuyer des projets d'intérêt privé.

Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au comité des prix.

7. Confirmation du statut de membre par le président de l'organisme de réglementation provincial/territorial du génie dans lequel se trouve l'université où enseigne le candidat.
8. Une lettre de référence d'au plus deux pages 8 ½ x 11 (police Arial 12 points) du groupe de personnes soumettant la candidature : on y traitera des compétences particulières du candidat qui font qu'il mérite d'obtenir cette médaille.

Ingénieurs Canada exige qu'on s'en tienne rigoureusement aux limites de contenu énoncées aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 8 ci-dessus.

### **PROCESSUS DE SÉLECTION**

- Les lauréats seront sélectionnés par le Comité des prix d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des prix est investi de l'autorité nécessaire pour déterminer, après l'étude de toutes les candidatures, si un prix sera accordé. Il se peut que le Comité choisisse plus d'un lauréat pour une année donnée.
- Les lauréats seront avisés par téléphone et par écrit.

### **ANNONCE**

La Médaille de distinction pour la formation en génie sera décernée par Ingénieurs Canada lors de son gala annuel, qui se tiendra à Vancouver en mai 2010.

Les lauréats acceptent que l'on fasse mention de leur nom dans un avis public standard diffusé par Ingénieurs Canada.

### **DATES LIMITES POUR LES CANDIDATURES**

- **Automne** : la chef de la direction d'Ingénieurs Canada envoie l'appel de mises en candidature aux doyens de génie, aux associations d'étudiants en génie ainsi qu'aux organismes de réglementation provinciaux/territoriaux du génie pour leur demander de contribuer au processus de mise en candidature, ainsi qu'à la préparation des dossiers d'appui.
- **Au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2009**, l'original du dossier de mise en candidature doit être soumis à l'organisme de réglementation provincial/territorial du génie afin que son président confirme le statut d'enregistrement.
- **Au plus tard le 8 janvier 2010 (16 h, HNE)**, le président de l'organisme de réglementation provinciaux/territoriaux du génie remplit le formulaire et soumet le dossier complet de mise en candidature à Ingénieurs Canada. **Le dossier doit parvenir à Ingénieurs Canada au plus tard le 8 janvier 2010, à 16 h, HNE.**
- S'il reçoit plus de trois mises en candidature d'une même province ou d'un même territoire, Ingénieurs Canada communiquera avec le membre constituant pour l'inviter à examiner à nouveau les mises en candidature et à lui en soumettre un maximum de trois.

*Le 15 août 1995 : révisé par le Comité des prix du CCI  
Les 24, 25 et 26 août 1995 : approuvé par le Comité exécutif du CCI  
Le 8 octobre 1997 : révisé par le Comité des prix du CCI  
Le 21 août 1998 : révisé par le Comité des prix du CCI  
Le 26 février 1999 : révisé par le Comité des prix du CCI  
Le 25 février 2000 : révisé par le Comité des prix du CCI  
Le 27 mai 2000 : approuvé par le conseil d'administration du CCI  
Le 26 mai 2001 : révisé par le conseil d'administration du CCI  
Le 16 octobre 2006 : révisé par le Comité des prix du CCI  
Le 22 mai 2008 : révisé par le Comité des prix*

*Le 7 octobre 2009 : révisé par le conseil d'administration*